



# ATTESTATION DE L'INGÉNIEUR POUR DES TRAVAUX D'EXCAVATION ET DE TRANCHÉE

Selon l'article 3.15.3 du Code de sécurité pour les travaux de construction (S-2.1, r.6) :  
« ... aucun étançonnement des parois d'une excavation ou d'une tranchée n'est exigé lorsque les parois de la tranchée ou de l'excavation ne présentent pas de danger de glissement de terrain et qu'un ingénieur atteste qu'il n'est pas nécessaire d'étançonner, compte tenu de la pente, de la nature du sol et de sa stabilité ».

L'attestation a pour but d'assurer que la méthode de creusage employée sur le terrain, notamment la configuration de la géométrie des pentes d'une excavation ou d'une tranchée, ne présente pas de danger d'ensevelissement pour les travailleurs qui y œuvrent.

L'attestation doit être préparée, signée et scellée par un ingénieur qualifié dans l'étude des sols. Notamment, elle doit tenir compte des informations suivantes :

1. l'identification de l'endroit couvert par l'attestation (nom du chantier, référence documentaire ou chaînage des lieux);
2. la description des sols rencontrés sur le chantier (nature, propriétés mécaniques);
3. l'effet des changements climatiques ou conditions météorologiques sur la stabilité des sols (périodes de gel et de dégel, pluie prolongée, etc.);
4. la présence et l'effet d'autres facteurs pouvant affecter la stabilité des sols (nappe d'eau, circulation routière, fissures, remblai au sommet des pentes, etc.);
5. les mesures de contrôle nécessaires (écaillage, protection des parois contre la pluie ou la chute de blocs, assèchement de l'excavation, autres mesures);
6. la durée de validité de l'attestation et la date prévue de visite de suivi (si nécessaire);
7. la valeur calculée minimale du facteur de sécurité de 1,5.

Notez que les calculs de l'ingénieur quant au choix de l'angle des parois peuvent être demandés selon le cas. Aussi, des visites de suivi par l'ingénieur peuvent être nécessaires selon la nature et la durée des travaux. Une copie des rapports de ces visites devrait être disponible sur le chantier.